Convenance ou concordance : il faut choisir : pas de modification de la composition politique du Conseil fédéral le 16 septembre

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (2009)

Heft 1837

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1013945

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Convenance ou concordance : il faut choisir

Pas de modification de la composition politique du Conseil fédéral le 16 septembre

Jean-Daniel Delley (11 septembre 2009)

Christian Levrat, le président du parti socialiste suisse, et une majorité de son groupe parlementaire manifestent une préférence marquée pour le candidat démocrate-chrétien Urs Schwaller. Quand bien même ce dernier, comme on pouvait s'y attendre, a clairement refusé de se positionner plus à gauche en échange du soutien socialiste. Dès lors on peine à comprendre le jeu des enchères auquel se livrent les socialistes.

Certes la personnalité des candidats et leurs options ne sont pas négligeables. Encore faut-il regarder de près pour détecter les nuances politiques qui distinguent le radical neuchâtelois du démocratechrétien fribourgeois.

L'enjeu premier de cette élection complémentaire est ailleurs. C'est de la sauvegarde de la concordance comme

principe de gouvernement qu'il s'agit (cf. DP 1806). Or de concordance, il n'en est guère question dans cette campagne. Rien ne justifie de modifier la composition politique du Conseil fédéral à l'occasion de cette élection complémentaire. Ni une modification significative du rapport des forces, ni un retournement soudain du parti radical qui, à l'exemple de l'UDC, se serait mis à pratiquer une opposition systématique l'excluant dès lors de la gestion exécutive. L'équilibre des forces devrait donc conduire à élire un (libéral-)radical.

On peut comprendre le désir démocrate-chrétien de retrouver son deuxième siège. Mais l'échec du PDC en 2003 – Ruth Metzler fut alors éjectée du Conseil fédéral – incombe aux démocrates-chrétiens euxmêmes dont certains députés n'ont pas hésité alors à donner leur voix à Christoph Blocher. S'ils veulent réparer cette erreur, c'est à l'UDC qu'ils devront s'attaquer en 2011.

On peut également comprendre la tentation socialiste de soutenir un candidat quelque peu plus social que son concurrent radical. Mais succomber à cette tentation risque de coûter cher à terme. Si la composition politique du Conseil fédéral résulte à l'avenir de telles considérations, le principe de convenance se substituera à celui de la concordance. A ce jeu, les socialistes ne peuvent que perdre. Surtout on voit mal comment pourrait fonctionner un gouvernement issu d'une telle noce à Thomas : c'est précisément la concordance qui permet au Conseil fédéral de gouverner, privé qu'il est d'une majorité parlementaire automatique et soumis au contrôle incessant du peuple.

L'heure de la réforme institutionnelle

Derrière l'élection complémentaire de mercredi 16 septembre le débat institutionnel

André Gavillet (13 septembre 2009)

2009, annus horribilis. Pas nécessaire d'énumérer les malheurs des Helvètes. Ils sont de l'ordre de la mémoire immédiate.

En regard, l'élection d'un conseiller fédéral semble déphasée. On aimerait qu'elle soit une prise en compte des déboires nationaux, une réponse, une réaction. Mais ce n'est qu'une élection complémentaire et non pas le choix d'un homme providentiel. De quel droit tiendrait-il un discours de rupture ? Il ne sera qu'un

septième de l'exécutif. De surcroît, ses grands électeurs, les parlementaires de l'Assemblée fédérale, sont en place. On ne saurait les prendre à rebrousseconvictions.

L'affrontement insolite des